

Le service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général.

PROFIL ET CONDITIONS D'ENTREE

Âge : Jeune entre 16 et 25 ans, posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Condition d'entrée : il n'y a pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout.

EN PRATIQUE

Le Service Civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), **en France ou à l'étranger**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans **9 grands domaines**: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Comme par exemple : sensibiliser les enfants au tri des déchets ou aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations, participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques, participer à l'accompagnement de personnes sans-abris, accompagner dans leurs pratiques sportives des personnes en situation de handicap...

Exemples de structure :

- Unis Cité <https://www.uniscite.fr/>
- Afev <https://grandlyon.wixsite.com/afevgrandlyon/service-civique>



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

DATES INSCRIPTION ET ENTREES PRESCRIPTION

Les missions peuvent commencer à différents moments de l'année. Chacun peut postuler directement sur Internet.

RECRUTEMENT

Postuler aux annonces qui vous intéressent sur le site en créant votre compte :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/comment-devenir-volontaire>

TEMPS D'ENGAGEMENT

Mission d'au moins 24h par semaine, sur une période de 6 à 12 mois.

STAGES ET RÉMUNERATION

Indemnité financée par l'Etat de 473,04 euros net par mois. Vous pouvez percevoir une bourse de 107,68 euros (sous conditions).

TARIFS

Pas de frais pour postuler.

CONTACTS ET LIEU

<https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?gclsrc=aw.ds>